

Rapport d'activité 2014

Rappel des objectifs

Prendre en charge et accompagner des personnes démunies, isolées, sortant d'incarcération, offrir des alternatives à l'incarcération, éviter la sortie sèche, prévenir l'exclusion et la récidive.

Prestations offertes :

ALERPI propose un hébergement temporaire de 6 mois dans des studios indépendants et une aide à l'insertion pour des personnes isolées, démunies sortant d'incarcération. 8 studios sont aménagés dans 2 bâtiments du centre-ville de Metz. Un troisième bâtiment rassemble les salles d'accueil, de réunion et d'activités, une cuisine collective.

Une permanence 24 heures sur 24, tout au long de l'année est assurée par une équipe de bénévoles, qui garantit une écoute permanente, non professionnelle, diversifiée.

Un accompagnement social vers l'insertion est pris en charge par un éducateur spécialisé, entouré de l'équipe du bureau de l'association. Cet accompagnement, réalisé par la collaboration avec des partenaires extérieurs est essentiellement organisé autour de 3 axes : l'accompagnement dans les soins psychologiques, psychiatriques et d'addictologie, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, l'accompagnement vers le logement.

Données chiffrées en 2014

Taux d'occupation des studios : 69,62 % d'occupation globale.

Ce taux, insatisfaisant, s'explique essentiellement par le délai, non maîtrisé par Alerpi, entre la décision d'admettre une personne en placement extérieur (une place est alors programmée et réservée) et la date d'arrivée réelle de la personne. Le retard peut aller jusqu'à plusieurs mois. La deuxième raison est le délai de réaffectation d'un studio en cas de sortie non programmée d'ALERPI, (exclusions et réincarcérations).

60 % de l'occupation des studios l'est dans le cadre de placements extérieurs, 10 % dans celui de la sortie du quartier de peine aménagée, et 30 % par des personnes libres.

Demandes d'hébergement reçues : 80 demandes (contre 78 en 2013)

Ces demandes nous parviennent essentiellement par courrier. L'information des détenus est donnée par les conseillers du SPIP, les aumôneries de prison et par le bouche à oreille. Le traitement de ces demandes est en lui-même une tâche vorace en temps par le travail de liaison avec les partenaires, les entretiens avec les postulants. Il est assuré par le travailleur social et des membres du bureau.

Entretiens préalables à l'hébergement : 45 (37 en 2013)

Provenance des demandes :

CD Saint Mihiel : 28 ; MA Metz 20 ; CD Montmédy 12 ; QPA Metz 7 ; CD Toul 7 ; CD Ecrouve ; MA Mulhouse 1, MA Lure 1, CD Oermingen 1, CD Sud Francilien 1

Personnes hébergées : 19 (20 en 2013) dont 2 femmes (0 en 2013)

Age des personnes hébergées : 1 de moins de 25 ans (2013 : 4), 9 de 26 à 35 ans, (2013 : 8) 4 de 36 à 45 ans, (4 en 2013) 3 de 46 à 55 ans (2013 : 2) 2 de plus de 56 ans (2013 : 2). Toutes les personnes hébergées sont célibataires, divorcées ou séparées, mais 10 ont des enfants

Provenance des hébergés : 12 sont Mosellans , 1 Meurthe-et-Mosellan , 2 Vosgiens, 2 Bas-rhinois, 1 est originaire de Haute-Saône et 1 du Loiret. 13 personnes hébergées étaient SDF avant leur incarcération

Statut judiciaire des personnes hébergées : (au début de leur prise en charge) **14 sont en placement extérieur, (13 en 2013) 1 en sursis mise à l'épreuve, (4 en 2013) 1 en libération conditionnelle et 3 (2 en 2013) définitivement libres.**

Durées de séjour à ALERPI : 2 moins de 1 mois, 1 de 1 à 2 mois, 2 de 2 à 6 mois, 5 de six mois, 8 de + de 6 mois. Les durées de séjour de moins de 2 mois, correspondent à des prises en charge ayant rapidement abouti à des exclusions ou des réincarcérations.

Accompagnement dans les soins psychologiques et psychiatriques : 16 personnes hébergées sont suivies dans ce domaine. Cet accompagnement est essentiellement un travail de coordination et de liaison avec nos partenaires des CMP, des CSAPA (Baudelaire), et des indépendants.

Accompagnement dans les soins en addictologie : 13 personnes hébergées ont été suivies, essentiellement par le Centre Baudelaire.

Accompagnement pour l'accès à un logement : Toutes les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, 14 par ALERPI et 5 par le CLLAJ boutique-logement

Accompagnement vers l'insertion professionnelle : Toutes les personnes hébergées sont accompagnées vers l'insertion professionnelle. 7 sont néanmoins restées inactives (4 si on ne tient pas compte des 3 personnes rapidement exclues ou réincarcérées), 3 étaient reconnues TH (Travailleur handicapé), orientées vers CAP emploi, mais n'ont obtenu aucun rendez-vous avec cette structure, 4 ont bénéficié d'un CDD d'insertion en chantier d'insertion, (remercions le Grand Sauvoy et le CMSEA qui sont nos partenaires dans ce domaine) 3 ont entamé une formation professionnelle (2 AFPA et 1 université) 1 était en CDD.

Raisons du départ d'ALERPI : 13 sorties positives (7 en 2013) ; 3 réincarcérations (4 en 2013) 2 exclusions (2 en 2013) 1 est encore hébergée (mais nous savons d'ores et déjà que la sortie sera positive).

Notons que les échecs sont immédiats, les exclusions et les réincarcérations ont quasiment toujours lieu dans les premières semaines. Passés les deux premiers mois, une solution positive est toujours trouvée et ALERPI module son hébergement jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée.

Situation à la sortie d'ALERPI : 8 relogements en appartement autonome (3 en 2013), 3 prises en charge en CHRS (1 en 2013), 1 en pension de famille (1 en 2013) 2 hébergements en famille ou chez un tiers (4 en 2013), 3 réincarcérations (4 en 2013), 1 SDF, 1 toujours hébergé à ALERPI.

Matthieu CONTRE (Educateur spécialisé) - Michel TOURNIER (Vice-Président)